

Compte rendu Sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 27 mars 2023 à 18h30

Date de convocation : 20 mars 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 52
Présents : 37
Ayant donné procuration : 9

L'an DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le VINGT-SEPT du mois de MARS à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER, Mme CALCARI-JEAN, Mme COGLIANDRO, M. DALLA-FAVERA, M. DOS SANTOS, Mme RAU et M. TISSERAND

Bronvaux : M. FAVIER

Clouange : M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. VEZAIN

Marange-Silvange : M. MULLER, M. MEOCCI, M. ROETTGER Mme SPANIER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : Mme VANNI, M. CANTELE

Moyeuve-Grande : M. ROVIERO, Mme CISAMOLO, Mme FALETIC, M. ROSSO, M. SCHNEIDER et Mme THIBO

Moyeuve-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, Mme MULHMANN, M. NOBILE et M. RISSER

Rosselange : M. MATELIC

Sainte Marie Aux Chênes : M. CALLIGARO, M. CAYRE et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI et M. VEGLIA

Membres absents ayant donné procuration :

Mme HIRSCH à M. TISSERAND

M. NUCCI à Mme VANNI

M. BENABID à Mme CISAMOLO

M. TIRLICIEN à M. VEGLIA

M. DUMON à M. RISSER

Mme WAGNER à Mme MUHLMANN

M. SCHONS à M. MATELIC

Mme SEEMANN à M. NOBILE

Mme LAMARQUE à M. CAYRE

Absent excusé : M. VILLA

Absents : M. DIEUDONNE, M. COQUIN, Mme LEMASSON, Mme BENCI, Mme MACAIGNE et Mme SAVINO

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 06 décembre 2022

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022.**

Délibération 2023-01 – BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget Principal.

Délibération 2023-02 – BUDGET ANNEXE « RAMONVILLE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Ramonville ».

Délibération 2023-03 – BUDGET ANNEXE « PAC CHAMPELLE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2022
APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « PAC CHAMPELLE ».

Délibération 2023-04 – BUDGET ANNEXE « GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS » - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « Gestion des Déchets Ménagers ».

Délibération 2023-05 – BUDGET ANNEXE « GEMAPI » COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « GEMAPI ».

Délibération 2023-06 – BUDGET ANNEXE « BEREGOVOY » COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - APPROBATION

Le Président s'étant retiré, le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé de Monsieur MUNIER, Premier Vice-Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe « BEREGOVOY ».

Délibération 2023-07 – BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2022 - APPROBATION

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2022, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2023-08 – COMPTE DE GESTION 2022 - BUDGET ANNEXE RAMONVILLE - APPROBATION

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « Ramonville » dressé, pour l'exercice 2022, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2023-09 – BUDGET ANNEXE « PAC CHAMPELLE » - COMPTE DE GESTION 2022 APPROBATION

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,

- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « Champelle » dressé, pour l'exercice 2022, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Délibération 2023-10 – BUDGET ANNEXE « GESTION DES DECHETS MÉNAGERS » - COMPTE DE GESTION 2022
APPROBATION**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « Gestion des Déchets Ménagers » dressé, pour l'exercice 2022, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2023-11 – BUDGET ANNEXE « GEMAPI » - COMPTE DE GESTION 2022 APPROBATION

Le Conseil Communautaire ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « GEMAPI » dressé, pour l'exercice 2022, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2023-12 – BUDGET ANNEXE « BEREGOVOY » - COMPTE DE GESTION 2022 - APPROBATION

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- APPROUVE l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- APPROUVE la comptabilité des valeurs inactives,
- et DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Annexe « Bérégovoy » dressé, pour l'exercice 2022, par le trésorier de Rombas, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2023-13 – BUDGET ANNEXE « GEMAPI » - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat du Budget Annexe « GEMAPI » de l'exercice 2022 comme suit :
 - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 128 782,80 €
 - 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté 360 972,64 €

Délibération 2023-14 – SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ET EXPLOITATION DES DÉCHÈTERIES COMMUNAUTAIRES – CHOIX DU MODE DE GESTION

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, par 44 VOIX POUR et 1 ABSTENTION,

- DÉCIDE d'adopter le principe de la délégation du service public des déchets ménagers et assimilés, et de l'exploitation des déchèteries communautaires, par voie d'affermage, pour une durée comprise entre 7 et 9 ans à compter du 1^{er} avril 2024,
- Et AUTORISE le Président à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Délibération 2023-15 – PROJET DE TERRITOIRE « 2023/2028 » - VALIDATION

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le projet de territoire 2023/2028 de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle et son programme d'actions.

Délibération 2023-16 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire PREND ACTE des orientations budgétaires proposées pour le budget 2023.

Délibération 2023-17 – REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AU SEIN D'UN SYNDICAT MIXTE

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉSIGNE comme représentant de la Communauté de Communes au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Barche « SMAB » : Madame WALLON Christine.

18.1 Communication des Décisions du Bureau

Le Conseil Communautaire PREND ACTE du Rapport annuel 2021 du délégataire du Service public concernant la gestion des structures multi accueil.

18.2 Communication des Décisions du Président

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire et par le Président, conformément aux délibérations du 24 juillet 2020 prises en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président,

Lionel FOURNIER

